

Volet B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe



21034654

le,

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE
DU HAINAUT

11 MARS 2021

Greffier
DIVISION MONSN° d'entreprise : **0401 155 574**

Nom

(en entier) : **Carrières et Terrassements**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société anonyme**Adresse complète du siège : **Chaussée de Maubeuge 449 - 7022 Mesvin****Objet de l'acte : Nomination - Démission - Pouvoirs**

Extrait du procès-verbal des décisions par écrit de l'actionnaire unique du 25/02/2021:

L'actionnaire unique, qui détient l'intégralité des voix, adopte les décisions suivantes :

1. Prise de connaissance de la démission de deux administrateurs

L'actionnaire unique prend acte des démissions, avec effet à compter du 25 février 2021, des personnes suivantes :

- Madame Ruth Francart, domiciliée à 7022 Mesvin, Parc Saint-Gobain 39, en qualité d'administrateur et de présidente du conseil d'administration ; et

- Monsieur Philippe Damien, domicilié à 7022 Mesvin, Parc Saint-Gobain 39, en qualité d'administrateur et d'administrateur délégué.

2. Décharge

Pour autant que de besoin, l'actionnaire unique accorde décharge provisoire à Madame Ruth Francart et Monsieur Philippe Damien en leur qualité d'administrateurs et d'administrateur délégué ou président du conseil d'administration, pour l'exercice de leur mandat durant l'exercice social en cours jusqu'à la date de leur démission.

L'actionnaire unique s'engage à ce que la décharge définitive à donner pour l'exercice du mandat de Madame Ruth Francart et Monsieur Philippe Damien en qualité d'administrateur et d'administrateur délégué ou président du conseil d'administration, au cours de la période écoulée depuis le début de l'exercice social en cours jusqu'à la date de démission, soit examinée à l'occasion de la prochaine assemblée générale ordinaire.

3. Nomination de nouveaux administrateurs

L'actionnaire unique nomme en qualité d'administrateur, avec effet à compter du 25 février 2021 et pour une période de 6 ans se terminant immédiatement après l'assemblée générale ordinaire de 2027, les personnes suivantes :

- M L V SRL, dont le siège social est situé à 5100 Wépion, Chemin du Gros Sous 29, immatriculée à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0534.495.140 (RPM Liège, division Namur).

L'actionnaire unique confirme avoir pris connaissance de la désignation par M L V SRL de Monsieur Simon NONET, domicilié à 5100 Wépion, Chemin du Gros Sous 29 comme son représentant permanent pour le mandat d'administrateur que cette dernière exerce au sein de la Société.

- MANOFORM SRL, dont le siège social est situé à 5020 Malonne, Trieux-Scieurs 12, immatriculée à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0721.779.869 (RPM Liège, division Namur).

L'actionnaire unique confirme avoir pris connaissance de la désignation par MANOFORM SRL de Madame Marie NONET, domiciliée à 5020 Malonne, Trieux-Scieurs 12 comme son représentant permanent pour le mandat d'administrateur que cette dernière exerce au sein de la Société.

- 4 L SRL, dont le siège social est situé à 5170 Profondeville, Rue de la Sibérie 24, immatriculée à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0721.779.770 (RPM Liège, division Namur).

L'actionnaire unique confirme avoir pris connaissance de la désignation par 4 L SRL de Madame Claire NONET, domiciliée à 5170 Profondeville, Rue de la Sibérie 24 comme son représentant permanent pour le mandat d'administrateur que cette dernière exerce au sein de la Société.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 18/03/2021 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

-TAKTIC SRL, dont le siège social est situé à 5100 Wépion, Rue Tienne aux Pierres 68, immatriculée à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0536.458.401 (RPM Liège, division Namur).

L'actionnaire unique confirme avoir pris connaissance de la désignation par TAKTIC SRL de Monsieur François NONET, domicilié à 5100 Wépion, Rue Tienne aux Pierres 68 comme son représentant permanent pour le mandat d'administrateur que cette dernière exerce au sein de la Société.

L'actionnaire unique confirme que le mandat des administrateurs est exercé à titre rémunéré.

4. Renouvellement d'un mandat d'administrateur

Afin d'aligner la durée de mandat des différents administrateurs, l'actionnaire unique décide de procéder au renouvellement anticipé du mandat d'administrateur de ASOTEP's SRL, dont le siège social est situé à 7024 Ciply, Rue Hector Charlez 69 (RPM Hainaut, division Mons), avec effet à compter du 25 février 2021 et pour une période de 6 ans se terminant immédiatement après l'assemblée générale ordinaire de 2027.

L'actionnaire unique confirme avoir pris connaissance de la désignation par ASOTEP's SRL de Monsieur François DAMIEN, domicilié à 7024 Ciply, Rue Hector Charlez 69 comme son représentant permanent pour le mandat d'administrateur que cette dernière exerce au sein de la Société.

L'actionnaire unique confirme que le mandat d'administrateur d'ASOTEP's SRL est exercé à titre rémunéré.

5. Pouvoirs

L'actionnaire unique donne tout pouvoir à Monsieur Joachim Colot, et/ou Madame Louise Collin ou à tout collaborateur/staff de Deloitte Accountancy SC pour accomplir au nom et pour le compte de la Société, toutes les formalités de publication légale relative à la présente décision, et en particulier, la publication d'un extrait du présent procès-verbal aux Annexes du Moniteur Belge et la mise à jour de l'inscription à la Banque Carrefour des Entreprises et, à cette fin, pour signer tous documents, accomplir toutes démarches utiles auprès du greffe du tribunal de l'entreprise compétent, des Guichets d'Entreprises et de la Banque Carrefour des Entreprises et, d'une manière générale, faire tout ce qui est nécessaire à cette fin.

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 25 février 2021 :

Après avoir délibéré sur les points à l'ordre du jour, le conseil d'administration, dans l'intérêt de la société, et à l'unanimité des voix, adopte les décisions suivantes :

a) Prise de connaissance de la démission de l'administrateur délégué

Le conseil d'administration prend acte de la démission de ASOTEP'S SRL, dont le siège social est situé à 7024 Ciply, Rue Hector Charlez 69, immatriculée à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0548.977.339 (RPM Hainaut, division Mons), représentée par son représentant permanent Monsieur François DAMIEN, en tant qu'administrateur délégué et ce avec effet à dater du 25 février 2021 ; étant à cet égard précisé que ASOTEP'S SRL conservera son poste d'administrateur au sein de la société.

b) Nomination d'un nouvel administrateur délégué

Le conseil d'administration décide de nommer en qualité d'administrateur-délégué M L V SRL, dont le siège social est situé à 5100 Wépion, Chemin du Gros Sous 29, immatriculée à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0534.495.140 (RPM Liège, division Namur), représentée par son représentant permanent Monsieur Simon NONET et ce avec effet à dater du 25 février 2021.

c) Pouvoirs

Le conseil d'administration décide de donner tout pouvoir à Monsieur Joachim Colot et/ou Madame Louise Collin, et/ou tout collaborateur/staff de Deloitte Accountancy SC pour accomplir toutes les formalités relatives à la publication de la présente décision aux Annexes du Moniteur belge.

Louise Collin
Mandataire